



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 février 2012**

---

L'an Deux Mille Douze, le sept février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> février 2012, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hubert WALTER, Maire.

**Présents** : Monsieur le Maire Hubert WALTER,  
Monsieur le Maire Délégué Bernard MULLER,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes René SPINDLER, Yvette DUSCH, Pierre-Marie REXER et Paul HECHT,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Jeannine JEHL, Marcel BUCHER, Jean-Louis GRUSSENMEYER, Martine HOLTZMANN, Eliane WAECHTER, Stéphane ROLL, Séverine CARPENTIER, Francis ROESSLINGER, Mary-Line UNTEREINER, Magalie WAECHTER (à partir du point n° 2012-02-003), Bernard SCHMITT, Chantal PLACE, Elisabeth BAUER, Marc HASSENFRTZ (à partir du point n° 2012-02-003) et Jean-Marc LELLE.

**Absents excusés avec procuration** :

- Mme Monique POGNON a donné procuration à Mme Yvette DUSCH,
- Mme Marie-Hélène STEIN a donné procuration à Mme Martine HOLTZMANN,
- M. René GASSER a donné procuration à M. René SPINDLER,
- M. Louis KOENIG a donné procuration à M. Paul HECHT,
- M. Thierry BURCKER a donné procuration à M. Hubert WALTER.

**Absents excusés** :

- Mme Adèle KERN,
- Mlle Magalie WAECHTER (jusqu'au point n° 2012-02-003),
- M. Marc HASSENFRTZ (jusqu'au point n° 2012-02-003).

**Absents** :

- Mme Angélique KREBS,
- M. Michel MEYER.

**Assistaient également à la réunion** :

- Mme Françoise KRIEG, Directrice des Ressources Humaines,
- M. Laurent WOLFSTIRN, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM :  $29 : 2 = 15$  (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 19 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**Secrétaire de séance titulaire** : Mme Eliane WAECHTER.

**Secrétaire adjoint** : Mme Françoise KRIEG, Directrice des Ressources Humaines.

## ORDRE DU JOUR

---

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 2012-02-001 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011
- 2012-02-002 Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 25 mars 2008 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### AFFAIRES FINANCIERES

- 2012-02-003 Débat d'Orientation Budgétaire 2012

### DOMAINE ET PATRIMOINE

- 2012-02-004 Acquisition de terrains : Rue de Kandel
- 2012-02-005 Echange de terrains

### PERSONNEL

- 2012-02-006 Modification du tableau des effectifs communaux
- 2012-02-007 Expérimentation du Contrat d'Insertion Unique de 7 heures par semaine
- 2012-02-008 Signature d'une convention d'inspection avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

### DEVELOPPEMENT URBAIN

- 2012-02-009 Forêt communale : Approbation de l'E.P.C. – T.E.R. 2012

### AUTRES DOMAINES

- 2012-02-010 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains
- 2012-02-011 Epicerie Sociale : Approbation d'un avenant à la convention d'occupation précaire passée avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale

## COMPTE - RENDU

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Il rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter un point supplémentaire, à savoir :

2012-02-011. Epicerie sociale : Approbation d'un avenant à la convention d'occupation précaire passée avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Cette proposition est approuvée par le Conseil Municipal.

### **2012-02-001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mmes E. WAECHTER et BAUER) :

approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2011.

### **2012-02-002. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 25 MARS 2008 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Période du 6 décembre 2011 au 30 janvier 2012

---

<b><u>Alinéa 3 : Emprunts et opérations de couvertures des risques de taux et de change</u></b>	
<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
6.12.2011	Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel pour assurer le financement des travaux d'aménagement de la rue de Kandel Taux fixe : 4,45 % Durée : 20 ans Trimestrialités constantes en capital et intérêts Commissions – Frais : Néant
<b><u>Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières</u></b>	
23 concessions ont été signées depuis la dernière séance du Conseil Municipal.	

Après les explications de M. le Maire,

**Le Conseil prend acte des décisions prises.**

Arrivée de M. Marc HASSENFRAZT et de Mlle Magalie WAECHTER au point n° 2012-02-003.

## **2012-02-003. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012**

M. René SPINDLER rappelle au Conseil que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas soumis au vote. Il permet notamment de mener une réflexion sur les actions et les priorités à retenir pour l'exercice 2012, de présenter et de discuter les éléments des choix budgétaires.

A l'aide de projection de tableaux et de graphiques, il présente les points suivants :

### ↳ **Le contexte international**

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB ne dépasserait pas 1,5 % en 2011. Le net rebond observé l'an dernier, essentiellement imputable au soutien des politiques économiques, a laissé la place à un ralentissement dès le début de l'année.

Les prévisions pour 2012 tablent sur une croissance de 2 % du PIB américain.

La croissance de la zone Euro a subi un fort ralentissement au 2<sup>ème</sup> semestre 2011 (+ 0,2 %, contre + 0,8 % au 1<sup>er</sup> semestre). Pour le reste de l'année, l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines a pesé sur le moral des acteurs économiques, portant la croissance du PIB sur une année à + 1,6 %.

Pour 2012, les prévisions tablent sur un niveau de croissance légèrement moindre (+ 1,4 %).

### ↳ **Les hypothèses nationales**

En France, la progression du PIB est nulle au 2<sup>ème</sup> semestre 2011. D'après l'I.N.S.E.E, un rebond léger et de courte durée serait observable au 3<sup>ème</sup> trimestre, permettant d'atteindre une croissance de 1,7 % pour l'année 2011, en légère accélération par rapport à 2010 (+ 1,5 %).

En 2012, le taux de croissance s'établirait à + 0,5 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0 % à + 2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance.

↳ **Taux de croissance du PIB :**

2011 :	+ 1,75 %
Perspectives 2012 :	+ 0,50 %

↳ **Inflation :**

2011 :	+ 2,30 %
Perspectives 2012 :	+ 1,70 %

↳ **Taux d'intérêt (lente remontée des taux) :**

Taux longs – TEC 10 ans :	3,1 %
Taux courts – Euribor 12 mois :	1,793 %

↳ **Enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement :** Gel au niveau de 2011 et pérennisation du gel.

↳ **Complément de garantie de la D.G.F. :** Abattement différencié.

↳ **Fiscalité directe locale :**

#### ➤ **Contribution Economique Territoriale**

La CET qui a remplacé la Taxe Professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, atteint tout doucement son rythme de croisière.

Des ajustements se mettent en place pour compenser les acquis des collectivités perdantes par un mécanisme de péréquation horizontale (redistribution entre collectivités par le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).

Pour le reversement de compensation : Maintien des ressources au niveau de 1998, lors des transferts. Soit un manque à gagner cumulé depuis 1998, de 2 607 206 €, du fait de l'inflation de 21,3 %.

Les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été revus en intégrant les critères prioritaires de population et de potentiel fiscal.

➤ **Taxe d'habitation**

- Actualisation nationale des valeurs locatives : + 1,8 %,
- Rappel des revalorisations précédentes :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1,50%	1,80%	1,80%	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%

- Rappel des abattements :
  - Abattement à la base 15 % sur la valeur locative moyenne
  - Abattement pour les deux premières personnes à charge 10 % sur la valeur locative moyenne
  - Abattement - Personne(s) supplémentaire(s) à charge 15 % sur la valeur locative moyenne
  - Abattement spécial à la base 5 % sur la valeur locative moyenne
- Dégrèvements d'office pour les titulaires du RSA et assimilés ainsi que pour les personnes de plus de 60 ans à faibles revenus,
- Plafonnement par rapport au revenu : T.H. limitée à 3,44 % du revenu fiscal de référence (abattements selon foyer).

➤ **Taxe foncière sur les propriétés bâties**

- Actualisation nationale des valeurs locatives : + 1,8 %.

➤ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

- Actualisation nationale des valeurs locatives : + 1,8 %.

↪ **Le contexte budgétaire local**

↪ **Aide du Conseil Général**

Taux modulé inchangé : 19 % pour les investissements inscrits au Contrat de Territoire au titre du volet 1.

↪ **Crédits scolaires**

- Maintien des dispositions de 2011, soit :
  - Attribution d'un crédit de 50 €/élève aux écoles maternelles et élémentaires,
  - Prise en charge des déplacements à la piscine dans la limite de 12 voyages par cycle scolaire.
- M. René SPINDLER rappelle également les décisions prises le 9 décembre 2009 en ce qui concerne la participation au financement des voyages scolaires et classes de découverte organisés par :
  - Les écoles maternelles et élémentaires :
    - ✓ 9 € par élève et par nuitée pour les séjours dans le Bas-Rhin et à LA HOUBE,
    - ✓ 7 € par élève et par nuitée pour les autres destinations.
  - Le collège Françoise Dolto :
    - ✓ 5 € par élève et par nuitée.

### ↳ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la section des Sapeurs-Pompiers volontaires est transférée au S.D.I.S.

L'ensemble des coûts (vacations, charges locatives et autres charges de fonctionnement ainsi que les nouveaux investissements) sont pris en charge par le S.D.I.S. En contrepartie, la Commune verse une contribution à cet organisme.

La contribution 2012 s'élève à 102 422 € (+ 1,18 %).

### ↳ La Castine

- Montant du loyer annuel abaissé à : 25 000 €.
- Montant total de la subvention versée en 2012 : 340 000 €, soit :
  - 330 000 € au titre de la subvention annuelle,
  - 5 000 € au titre de la pérennisation de l'attribution complémentaire accordée en 2008,
  - 5 000 € au titre du financement du service de représentation obligatoire dans le cadre de l'organisation des spectacles vivants.

### ↳ Données financières

- Reprise des résultats provisoires 2011 aux budgets primitifs 2012 :

Budget principal	<b>Résultat prévisionnel - fonctionnement</b>	+ 1 145 459,00
	<b>Besoin de financement en investissement</b>	
	Solde d'exécution - Investissement	- 703 414,00
	Solde des Restes à Réaliser	- 288 459,00
	<b>TOTAL</b>	991 873,00

Budget Assainissement	<b>Résultat prévisionnel - Exploitation</b>	+ 200 364,00
	<b>Besoin de financement en investissement</b>	
	Investissement	- 79 814,00
	R.A.R.	- 52 322,00
	<b>TOTAL</b>	132 136,00

Budget "Photovoltaïque "	<b>Résultat prévisionnel - fonctionnement</b>	+ 27 203,00
	<b>Besoin de financement en investissement</b>	
	Solde d'exécution - Investissement	+ 7 898,00
	Solde des Restes à Réaliser	0,00
	<b>TOTAL</b>	0,00

Aucune remarque particulière n'est formulée pour cette partie de la présentation.

## ↳ Le budget « Ville »

M. René SPINDLER présente et commente les éléments suivants :

- ↳ Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement depuis 1986,
- ↳ Montant des investissements en termes de travaux depuis 1998,
- ↳ Evolution du produit des impôts locaux depuis 1997 et stagnation du montant de la taxe professionnelle reversée par la Communauté de Communes,
- ↳ Comparaison des taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe professionnelle et cotisation foncière des entreprises), avec les moyennes départementales et nationales,
- ↳ Répartition des impôts locaux en 2011,
- ↳ Répartition des dépenses de fonctionnement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Répartition des recettes de fonctionnement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Répartition des dépenses d'investissement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Taux de réalisation des investissements prévus au budget 2011,
- ↳ Répartition des recettes d'investissement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et courbe de remboursement des annuités. L'encours de la dette communale s'élève à 5 371 572 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- ↳ Répartition de l'encours de la dette par type de taux, 40,39 % en taux révisable et 59,61 % en taux fixe,
- ↳ Ratios :

Ratios	Ville 2011	Strate (*)
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	41,27%	53,10%
Produits des impôts directs / Habitant	608,75 €	456,00 €
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	26,01%	29,10%
Potentiel fiscal par habitant	909,75 €	937,19 €
Effort fiscal	1,116841	1,175324
Endettement par habitant	953,93 €	949,00 €
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	13,59%	11,40%

**(\*) derniers chiffres officiels publiés**

- ↳ Orientations 2012 proposées par la Commission des Finances :
  - Maintien des taux des impôts sur les ménages,
  - Travaux et investissements divers : 3 439 000 € dont 468 700 € au titre des reports 2011 :
    - Etudes : 3 000 €
    - Acquisitions immobilières : 160 000 €
    - Acquisitions mobilières : 131 200 €
    - Bâtiments sportifs, culturels, culturels : 631 800 €
    - Aménagements urbains et réseaux : 209 700 €
    - Ecoles : 83 100 €
    - Lotissement : 7 500 €
    - Immeubles de rapport : 63 700 €
    - Chemins ruraux et forêt : 105 000 €
    - Voirie urbaine : 2 044 000 €
- ↳ Budget 2012 :
  - Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
  - Estimation des dépenses et recettes d'investissement.

### ↳ Le budget « Assainissement »

M. René SPINDLER présente et commente les éléments suivants :

- ↳ Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement depuis 1997,
- ↳ Montant des investissements en termes de travaux depuis 1997,
- ↳ Evolution de la taxe d'assainissement depuis 1986,
- ↳ Répartition des dépenses de fonctionnement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Répartition des recettes de fonctionnement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Répartition des dépenses d'investissement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Répartition des recettes d'investissement en 2011 par chapitre budgétaire,
- ↳ Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et courbe de remboursement des annuités. L'encours de la dette du service « Assainissement » s'élève à 1 804 535 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- ↳ Répartition de l'encours de la dette par type de taux, 48,80 % en taux fixe et 51,20 % en taux révisable.
- ↳ Budgets 2012 :
  - Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
  - Estimation des dépenses et recettes d'investissement.
- ↳ Orientations 2012 proposées par la Commission des Finances :
  - Maintien de la redevance d'assainissement à 1,50 €/m<sup>3</sup>.

### ↳ Le budget « Photovoltaïque »

M. René SPINDLER rappelle que ce budget créé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2010 retrace l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à la production et la vente de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'Espace Cuirassiers.

Il rappelle aussi les données financières concernant ce budget :

↳ Coût T.T.C. des travaux (hors architecte et bureaux d'études) :	176 337,76 €
↳ Subvention versée par la Région :	20 000,00 €
↳ Durée d'amortissement :	
➤ Frais d'études, de recherche, etc... :	5 ans
➤ Installations, matériels et outillages techniques :	20 ans
➤ Immobilisations de valeur inférieure ou égale à 1 000 € :	1 an

Puis il présente et commente les éléments suivants :

- ↳ Productions d'énergie et produits de la vente d'énergie,
- ↳ Budget 2012 :
  - Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
  - Estimation des dépenses et recettes d'investissement.

Plus aucune question n'étant posée, à la demande du Maire,

**Le Conseil prend acte des orientations proposées.**



#### **2012-02-004. ACQUISITION DE TERRAINS : RUE DE KANDEL**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Kandel, la Ville souhaite acquérir, à l'€uro symbolique, les parcelles suivantes permettant d'assurer une largeur uniforme des trottoirs.

Section	Parcelle	Superficie
2	393/1	0,01 a
2	394/1	0,04 a
40	450/64	0,08 a
<b>Total :</b>		<b>0,13 a</b>

VU l'avis de la Commission des Finances du 31 janvier 2012,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

décide d'acquérir les terrains suivants :

Section	Parcelle	Superficie
2	393/1	0,01 a
2	394/1	0,04 a
40	450/64	0,08 a
<b>Total :</b>		<b>0,13 a</b>

fixe le prix d'acquisition à l'€uro symbolique,

autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'acte de vente qui sera dressé en la forme administrative.

#### **2012-02-005. ECHANGE DE TERRAINS**

M. René SPINDLER rappelle que les propriétaires de la maison sise 4 rue de la Tour, souhaiteraient acquérir les terrains communaux situés 2 rue de la Tour et cadastrés sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
3	203	Rue de la Tour	0,64 a
3	204	Rue de la Tour	0,04 a
3	205	Rue de la Tour	0,43 a
<b>Total :</b>			<b>1,11 a</b>

Par ailleurs ces derniers sont propriétaires d'un jardin, rue de la Schmelz, cadastré sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
3	89	« Auf der Lingmatt »	1,14 a

Ce jardin pourrait intéresser la Ville dans le cadre de son projet d'aménagement de l'espace autour de l'« Ile Luxemburger ».

A ce titre, le Conseil Municipal, par délibération en date du 14 juin 2011, a adopté le principe de négocier avec les intéressés un échange de terrains, le cas échéant avec versement d'une soulte, et sollicité à cet effet l'avis des Services des Domaines.

Ces derniers ont estimé les biens concernés comme suit :

Terrains			Estimations	Date – Avis des Domaines
Sections	Parcelles	Superficies		
3	89	1,14 a	5 250 €	4.11.2011
3	203	0,64 a	8 300 €	19.7.2011
3	204	0,04 a		
3	205	0,43 a		

Par lettre reçue en Mairie le 22 décembre 2011, lesdits propriétaires ont donné leur accord pour procéder à l'échange proposé avec le versement d'une soulte de 3 500 € en faveur de la Ville.

VU les évaluations faites les 19 juillet et 4 novembre 2011 par les Services des Domaines,

VU l'avis de la Commission des Finances du 31 janvier 2012,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

décide l'échange des terrains cadastrés sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
3	203	Rue de la Tour	0,64 a
3	204	Rue de la Tour	0,04 a
3	205	Rue de la Tour	0,43 a
<b>Total :</b>			<b>1,11 a</b>

appartenant à la Ville de REICHSHOFFEN, contre les terrains cadastrés sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
3	89	« Auf der Lingmatt »	1,14 a

fixe une soulte de 3 500 € en faveur de la Ville,

autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'acte d'échange qui sera dressé en la forme administrative.

## **2012-02-006. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

M. le Maire expose aux Conseillers :

- que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'un agent affecté au service « Espaces Verts » arrive à échéance le 15 mars 2012,
- qu'un certain nombre d'agents ont la possibilité de changer de grades dans le cadre de l'avancement annuel,

VU le tableau des effectifs communaux,

VU les crédits budgétaires,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

décide de créer :

- 1 poste permanent à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise,
- 1 poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21.5/35<sup>ème</sup>),
- 1 poste permanent d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28.27/35<sup>ème</sup>),

décide d'appliquer à ces postes la rémunération conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, y compris le régime indemnitaire qui est laissé à l'appréciation du Maire,

autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

### **2012-02-007. EXPERIMENTATION DU CONTRAT D'INSERTION UNIQUE DE 7 HEURES PAR SEMAINE**

Le Conseil Général du Bas Rhin souhaite expérimenter en 2012 avec 10 autres départements la mise en place d'un nouveau contrat unique d'insertion rémunéré, de 7 heures par semaine, destiné au secteur non marchand. Ce contrat doit constituer la première étape d'un parcours de reprise progressive d'activité pour certains allocataires du RSA. Cette expérimentation s'adressera uniquement aux allocataires du RSA socle, volontaires qui seront suivis par un tuteur externe mandaté par le Conseil Général et un tuteur interne de la structure d'accueil.

L'employeur percevra une aide de l'Etat et du Conseil Général permettant de couvrir 95 % des charges de personnel y afférentes.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (M. LELLE) :**

décide d'adhérer à cette action,

autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

### **2012-02-008. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INSPECTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN**

Le Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin propose aux collectivités la mise à disposition d'un ingénieur (ACFI) pour assurer la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

L'ACFI (**Agent Chargé de la Fonction d'Inspection**) est un acteur de la santé et de la sécurité au travail de la fonction publique territoriale. Chaque collectivité et établissement public doit avoir au moins un ACFI quelles que soient sa taille ou ses missions. Le décret précise que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion par voie de convention.

Il s'agit d'un agent chargé de contrôler l'application des règles en matière de santé et de sécurité au travail.

Les missions qui lui sont dévolues sont les suivantes (Article 5 du décret n°85-603 modifié) :

- **contrôler** les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- **proposer** à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, proposer à l'autorité territoriale les mesures immédiates jugées nécessaires. L'autorité territoriale informe l'ACFI des suites données aux propositions,
- intervenir dans le cadre des enquêtes après mise en œuvre du **droit d'alerte et de retrait pour danger grave et imminent** (Article 5-1 et s. du décret n°85-603 modifié).

Un ACMO ne peut pas être ACFI.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour la mission d'inspection, le tarif journalier étant fixé à 175 €/jour, la durée pour la visite d'inspection de chaque site est estimée à 0,5 jour.

### **2012-02-009. FORÊT COMMUNALE : APPROBATION DE L'E.P.C. – T.E.R. 2012**

VU l'Etat Prévisionnel des Coupes et les Travaux d'Entretien et de Renouvellement dressé par l'Office National des Forêts pour l'année 2012,

CONSIDERANT le bilan prévisionnel se présentant comme suit :

	<b>Recettes € HT</b>	<b>Dépenses € HT</b>
Recettes brutes d'exploitation :	451 970,00	
Dépenses d'abattage et de façonnage :		115 690,00
Dépenses de débardage :		53 910,00
Travaux d'entretien et de renouvellement :		80 110,00
Honoraires O.N.F. pour abattage et façonnage :		24 109,00
Honoraires O.N.F. gestion main d'œuvre EPC :		5 785,00
Honoraires O.N.F. pour travaux d'entretien :		10 414,00
Honoraires O.N.F. gestion main d'œuvre TER :		3 120,00
<b>Total :</b>	<b>451 970,00</b>	<b>293 138,00</b>
<b>Bilan :</b>	<b>158 832,00</b>	

VU l'avis de la Commission de Développement Durable, de l'Environnement et de la Forêt du 11 janvier 2012,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'Etat Prévisionnel des Coupes ainsi que les Travaux d'Entretien et de Renouvellement pour l'année 2012 conformément aux documents présentés par l'Office National des Forêts dont les caractéristiques financières sont indiquées sur le tableau ci-dessus,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer les contrats à intervenir pour l'exécution des coupes et des travaux prévus à l'E.P.C. – T.E.R. 2012 ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

## **2012-02-010. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, les dispositions des statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains relatives à la dotation de solidarité sont devenues obsolètes.

Par délibération en date du 19 décembre 2011, le Conseil Communautaire a donc modifié comme suit l'attribution d'une dotation de solidarité aux communes membres et mis les statuts en conformité avec ces évolutions.

A compter de 2011, la dotation précitée sera répartie selon les critères et les pourcentages suivants :

- Population : 15 %
- Potentiel fiscal : 65 %
- Effort fiscal : 10 %
- Dépenses de fonctionnement/habitant : 10 %

La modification des statuts proposée consiste en la suppression, à l'article 10 intitulé « Régime Fiscal », du paragraphe relatif à la dotation de solidarité et le remplacement au 2<sup>ème</sup> alinéa de ce même article de la mention « Produit de la Taxe Professionnelle » par « Produit de la Fiscalité Professionnelle Unique ».

M. le Maire rappelle également que l'adoption définitive de ces modifications requiert la majorité qualifiée des assemblées municipales, à savoir : 2/3 des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des Conseils Municipaux représentant plus de 2/3 de la population.

VU l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains en date du 19 décembre 2011 approuvant la modification des statuts proposée (article 10 des statuts),

VU les statuts modifiés,

Et après avoir entendu les explications de M. le Maire,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

## **2012-02-011. EPICERIE SOCIALE : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PASSEE AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Par délibération en date du 7 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention d'occupation précaire à passer avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale au titre de la mise à disposition de locaux communaux, 1 rue d'Oberbronn.

Le terme de ladite convention avait été fixé au 29 février 2012, date présumée de fin des travaux d'aménagement du futur siège de l'épicerie sociale.

Ces travaux ayant pris du retard, il est proposé de proroger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2012.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ❑ décide de proroger la durée de la convention d'occupation précaire passée avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale jusqu'au 30 juin 2012,
- ❑ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'avenant à intervenir ainsi que toutes autres pièces découlant de la présente délibération.

La séance est levée à 21 h 40.